

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification

Intitulé

BAC PRO : Baccalauréat professionnel Electrotechnique, Energie, Equipements Communicants

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : Commission professionnelle consultative	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

255 Electricite, électronique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du Baccalauréat Professionnel Électrotechnique Énergie Équipements Communicants intervient dans la production, le transport, la distribution et la transformation de l'énergie électrique. Ses activités s'exercent dans la mise en œuvre, l'utilisation, la maintenance des installations et des équipements électriques (courants forts et courants faibles).

En tant que professionnel électricien, ses compétences lui permettent de travailler en toute autonomie ou de mener une équipe en responsabilité.

Quel que soit le type d'entreprise dans laquelle il est amené à exercer son métier, ses compétences lui permettent :

A l'atelier :

- de construire et raccorder tableaux et armoires électriques, sous ensembles mettant en œuvre des équipements pour des installations électriques ;
- de conduire une équipe de fabrication ou de maintenance.

Sur le chantier :

- de réaliser tout ou partie d'un ouvrage ou de conduire une équipe réalisant un ouvrage de plus grande ampleur.
- de mettre en œuvre les équipements électriques spécifiques dans les courants faibles, notamment les réseaux véhiculant, la Voix, les Données et les Images (V.D.I) et les systèmes de sécurité.

En toutes circonstances :

- de maintenir en état de fonctionnement ces équipements et installations électriques, dans le respect des normes et en veillant à la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement.

Nota bene : les activités professionnelles prennent en compte le déploiement de la fibre optique.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises de toutes tailles et de tous secteurs : industrie, services, habitat, tertiaire et équipements publics.

Appellations courantes des emplois : électricien du bâtiment et des travaux publics, électricien d'équipement, électrotechnicien, contrôleur en électricité, électricien de maintenance, électricien d'équipement industriel, technicien d'installation de matériel électrique

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1602 : Électricité bâtiment

H1504 : Intervention technique en contrôle essai qualité en électricité et électronique

I1309 : Maintenance électrique

I1307 : Installation et maintenance télécoms et courants faibles

I1301 : Installation et maintenance d'ascenseurs

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les unités composant le diplôme sont les suivantes :

- Etude d'un ouvrage.
- Situations de travail spécifiées et réalisées en milieu professionnel;
- Mise en service d'un ouvrage;
- Maintenance d'un ouvrage;

- Réglage, paramétrage, contrôle, modifications liés au champ d'application.
- Mathématiques et sciences physiques;
- Travaux pratiques de sciences physiques.
- Langue vivante.
- Français;
- Histoire-géographie.
- Education artistique-Arts appliqués.
- Education physique et sportive.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		idem
En contrat d'apprentissage	X		idem
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation	X		idem
Par candidature individuelle	X		idem
Par expérience dispositif VAE	X		idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Articles D 337-51 à D 337-94 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 8 juillet 2003 créant le baccalauréat "Electrotechnique, énergie, équipements communicants" modifié par l'arrêté du 3 janvier 2012

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet du CEREQ

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.legifrance.gouv.fr>

<http://www.cndp.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :